

Conditions Générales de Vente de Green Product SA

Article I. Préambule

Ces conditions générales de ventes sont rédigées initialement en français, et traduite sans relecture par un juriste traducteur agréé. Dès lors, ces conditions générales dans leur version non francophone sont fournies à titre indicatif. Seule la version en français peut être utilisée juridiquement. Toute demande de clarification liée à la traduction peut par ailleurs être demandée par correspondance écrite directement à un représentant légal de la société Green Product SA.

Ces conditions générales de vente (ci-après les "Conditions") s'appliquent à toutes les transactions entre Green Product SA, dont le siège est situé Première Avenue 25, 4040 Herstal, numéro d'entreprise 0779.335.018 (ci-après "Green Product") et toutes personnes morales ou physiques (ci-après le "Client"). L'utilisateur final de la marchandise est la personne physique qui s'est fournie auprès de notre client directement ou à travers un entrepreneur (ci-après le « Consommateur »). Ces Conditions excluent l'application de toutes conditions générales ou particulières du Client et régissent toutes les étapes nécessaires à la passation et au suivi de la commande.

Article II. Définitions et champ d'application

Toutes les relations contractuelles et les commandes passées auprès de Green Product par le Client sont régies exclusivement par les présentes Conditions, à l'exclusion de toutes autres. Ces Conditions sont accessibles et imprimables à tout moment sur simple demande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Article III. Commandes et transport

Le Client est responsable de la précision des informations fournies lors de la passation de commande. Le transport national des marchandises est organisé par Green Product, sauf accord contraire avec le client. Dans le cas d'un transport international, Le Client assume la pleine responsabilité et les coûts du transport, y compris l'assurance, les licences, les inspections et autres formalités requises, en pleine conformité avec les règles incoterms convenues.

Article IV. Livraisons

Le transport de marchandises pourra être effectué sur la proposition de Green Product SA ou à la demande du client. Les règles Incoterms DELIVERED DUTY PAID s'appliquent dans le cadre d'une livraison avec un camion de la société, et les règles Incoterms DELIVERED AT PLACE s'appliquent lors d'un transport via un transporteur agréé GREEN PRODUCT SA. Si rien

n'est indiqué, les règles DAP sont d'application et considérées comme acceptées par le client.

Article V. Inspection et réclamations

Toute réclamation pour non-conformité des produits livrés avec la commande doit être transmise par écrit à Green Product dans les 48 heures suivant la livraison, accompagnée des justificatifs correspondants (photos nécessaires, copie du CMR lié à la livraison). Passé ce délai, les produits seront considérés comme acceptés par le Client et aucune réclamation ne sera acceptée par Green Product. Sauf accord contraire, une livraison est considérée comme acceptable si 99 % des produits sont conformes.

Article VI. Modalités de transfert des risques et propriété des Marchandises

- a. Le transfert des risques, notamment de dommage, de destruction et de disparition liés aux marchandises ont lieu au moment de la remise de la marchandise en vue du chargement ou du déchargement, conformément avec les règles Incoterms qui s'appliquent.
- b. Conformément à l'article VI.44 du titre VI " Pratiques du marché et protection du consommateur " du Code de droit économique, le risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré au Consommateur lorsque ce dernier, ou un tiers désigné par le Consommateur et autre que le transporteur, prend physiquement possession de ces biens. Cependant, le risque est transféré du Consommateur à la livraison du bien au transporteur dès lors que ce dernier a été chargé du transport des biens par le Consommateur et que le choix n'a pas été proposé par l'entreprise, sans préjudice des droits dont le consommateur dispose à l'égard du transporteur.
- c. Le transfert de propriété des marchandises n'a lieu qu'après le paiement par le Client, du prix total convenu. Tant que le montant dû n'est pas payé dans sa totalité, le Client n'a pas le droit de disposer des marchandises, notamment en les donnant en gage ou en les vendant à un tiers ou en les mettant à disposition d'un tiers sous quelque titre que ce soit. Le Client ne peut également transformer, aliéner, transmettre et/ou graver ces marchandises. Quelques soient les modalités de la vente, le Client reconnaît expressément que les marchandises restent la propriété de la société Green Product SA jusqu'à leur paiement.

Article VII. Produits sur mesure

Pour les commandes de produits sur mesure, le Client doit fournir des informations exactes et assume l'entière responsabilité de la précision de ces informations. Toute erreur ou omission peut entraîner des coûts supplémentaires et des délais, qui seront à la charge du Client.

Article VIII. Erreurs et résolutions

En cas d'erreur attribuable à Green Product, le Client doit notifier Green Product dans les 48 heures suivant la découverte de l'erreur, à info@greenproduct.be ou auprès du représentant commercial de la société avec qui le client est en contact.

- a. Notification des anomalies lors de la réception : Le Client est tenu d'informer Green Product SA de toute irrégularité concernant les produits livrés (dommage, erreur de quantité, etc.) en le mentionnant sur le document de transport (CMR), devant être signé par le transporteur.
- b. Pour les services, une lettre recommandée est requise pour signaler tout défaut dans les 48 heures suivant la livraison ou la prestation.

La non-conformité à ces règles entraîne la perte de droit de réclamation pour ces anomalies spécifiques. Un délai supplémentaire de deux mois pour signaler ces problèmes est accordé aux Consommateurs. Tout défaut survenant dans les six mois suivant la livraison est présumé exister au moment de la livraison, sauf preuve du contraire.

Article IX. Conformité et Normes de Qualité

Une livraison est considérée comme acceptable si 99 % des produits sont conformes. En cas de non-conformité supérieure à 99% de la marchandise fournie, le Client peut demander le remboursement de la marchandise non conforme.

Article X. Réclamation en cas de Vices Cachés

Tout vice caché découvert doit être signalé à Green Product SA dans les deux mois suivant sa découverte. L'absence de telle notification dans ce délai prive le Client de la possibilité de revendiquer ce défaut.

Article XI. Responsabilité limitée vis-à-vis des Clients

Si une réclamation d'un Client est reconnue valide, la responsabilité de Green Product SA se limite à la réparation, au remplacement des produits non conformes, ou à la rectification du service, à la discrétion de Green Product SA. Aucune autre compensation ne sera accordée au Client.

Article XII. Conditions et Exclusions de la Garantie Légale

Green Product SA garantit que les produits sont conformes à la description et adaptés à l'utilisation prévue, à condition que le Client les utilise correctement. Le Consommateur a le choix entre la réparation ou le remplacement, sauf si ces options sont impossibles ou disproportionnées.

La garantie légale exclut :

- Le remplacement des consommables ;
- L'utilisation anormale ou non conforme des produits. Les Consommateurs sont invités à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits ;
- Les pannes liées aux accessoires (câbles d'alimentation...) ;
- Les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par Green Product SA ou à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...) ;
- Tous les dommages directs ou indirects occasionnés à l'appareil après la livraison (dus par ex. à l'oxydation, à un choc, à une chute...) ;
- Les dommages résultant d'un incendie, d'un dégât des eaux, d'un impact de foudre, d'un accident, d'une catastrophe naturelle ;
- Les dommages causés intentionnellement, par négligence ou à la suite d'une manipulation inconsidérée, un mauvais entretien ou une utilisation impropre ou contraire aux prescriptions du fabricant ;
- Les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

Le Consommateur doit présenter une preuve d'achat valide qu'il a effectué auprès d'un de nos clients. La garantie prend effet à la date de livraison et doit être invoquée directement auprès de Green Product SA pour éviter des coûts additionnels. La garantie est nulle si une tierce partie non autorisée intervient. Les détails de toute garantie commerciale sont disponibles sur le site web du produit ou sont régies par les certifications. Si aucune garantie n'est disponible, la garantie légale indiquée à l'article XII s'applique.

Article XIII. Cas de force majeure

Green Product SA possède l'autorité discrétionnaire d'annuler des commandes ou des quantités de produits sans nécessité de compensation dans l'éventualité d'une situation de force majeure entravant son fonctionnement habituel. Par accord explicite, des circonstances telles que les grèves, les crises de transport, les transports déficitaires, les hausses de coûts de plus de 15% sans notification préalable, les incendies, les inondations, les défaillances d'équipement, les émeutes, les conflits armés, les épidémies, les accidents, ou l'indisponibilité de produits chez Green Product SA ou ses fournisseurs, sont reconnues comme des cas de force majeure. Cette reconnaissance s'applique même si ces incidents sont partiels et indépendamment de leur origine. La liste précitée n'est en aucun cas exhaustive.

Article XIV. Conditions de Paiement et Sanctions

Sauf conditions de paiement différentes convenues par écrit, toutes les factures sont payables dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard et des frais de recouvrement peuvent être appliqués. Les factures émises par Green Product SA sont présentées avec des montants nets, incluant la TVA, les taxes, et les frais de livraison. Les escomptes et frais bancaires sont à la charge du Client, sauf accord contraire explicite entre les parties. Pour les clients personnes morales, les montants facturés sont toujours hors TVA. Le règlement des factures s'effectue au comptant lors de la livraison, sauf conditions particulières stipulées par Green Product SA. Tout retard de paiement entraîne automatiquement et sans notification préalable, un intérêt de retard de 12%. De plus, tout manquement du Client entraînera une pénalité automatique de 15% avec un minimum de 50€ sur les montants dus ou à échoir, sans mise en demeure préalable. Le non-paiement d'une seule facture rend exigible immédiatement tous les autres montants dus, échus ou non. Toute contestation relative à une facture doit être soulevée dans les 8 jours suivant sa réception. Green Product SA se réserve le droit de compenser les montants que lui doit le Client avec ceux qu'elle lui doit. En cas de litige, la compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Liège, sans préjudice aux dispositions légales en vigueur pour les litiges entre Green Product SA et un Consommateur. Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

Article XV. Confidentialité et Protection des Données

Green Product SA accorde une priorité absolue au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles de ses Clients et toute personne concernée. La collecte et l'utilisation des données sont régies par la législation belge, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), ainsi que par la législation belge y afférente. Green Product SA garantit que le traitement des données personnelles se conforme strictement à ces réglementations.

Par la contractualisation avec Green Product SA, le Client accepte la collecte des données suivantes :

- Identité complète de la société ou de la personne physique ;
- Coordonnées physique, coordonnées numériques, coordonnées d'entreprise, et coordonnées bancaires du siège de la société de ses points de ventes, et ses lieux d'entreposage ou plateformes de stockage (adresse postale, e-mail et numéro de téléphone, numéro d'entreprise, numéro de compte bancaire et RIB) ;
- Adresse IP ;
- Langue parlée ;
- Toutes les données à caractère personnel contenues dans le champ libre du formulaire de contact disponible sur le Site Web ;
- Toutes les données à caractère personnel transmises volontairement à Green Product SA (lors de la correspondance par exemple) ;

Ces données sont collectées sur la base de l'intérêt légitime de Green Product SA, d'obligations légales, contractuelles, ou du consentement du Client.

Green Product SA s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers, sauf si cela est nécessaire pour la prestation de ses services (formations, facturation, sondages de satisfaction, etc.), impliquant parfois des tiers tels que les partenaires de paiement, fournisseurs de logiciels, compagnies d'assurance, et transporteurs. Tous les tiers sont tenus de respecter le RGPD dans le traitement des données personnelles.

La seule exception à cette politique générale tiens à l'acceptation inconditionnelle par le client de la communication de son logo/bannière sur nos sites internet et dans nos outils de vente BtoB relativement à la mention « ces clients nous font confiance » .

De plus, Green Product SA recueille des données anonymes pour des analyses comportementales et marketing.

Article XVI. Politique de communication particulière

Sur l'accord écrit du Client, sur la base de correspondance ou du document d'ouverture de compte, et sur l'accord écrit du consommateur sur la base d'une correspondance, Green Product peut communiquer de manière flatteuse et toujours dans un sens positif et au titre d'une coopération à visée commerciale, le nom du client et ses coordonnées de contacts, ou le prénom du Consommateur et son code postal, ainsi toute information de mise en valeur des produits. Il peut s'agir, sans s'y limiter, des commentaires écrit ou oraux, des photos de rendu des chantiers ou de mise en œuvre, des avis publiés sur un site ou sur les réseaux. L'utilisation de ces informations et de ce matériel lié aux produits commercialisés par Green Product peut être utilisé pour des visées commerciales et d'image, sur les différents canaux et sous toutes ces formes de communications reprise ci-après de manière non exhaustive : affichage régional, la presse, les magazines, les encarts, les dépliants, les catalogues, les salons, la publicité sur le lieu de vente, les bannières, les newsletters et l'emailing, les sites internet et les réseaux. Les éléments transmis par le Client ou le Consommateur reste sa propriété et sont considéré comme cédée en usufruit à Green Product. Les éléments captés par Green Product sont sa propriété, sans pour autant supprimer le droit à l'image et les règles RGPD applicable : visage et informations à caractère privées, notamment.